



Erratum

(art. 10, al. 1, LPubl)

Ordonnance sur la radioprotection (ORaP)

du 26 avril 2017 (RO 2017 4261; RS 814.501)

Annexe 3, Explications concernant les différentes colonnes, ch. 12

Au lieu de:

- 12 Valeur directrice pour la contamination surfacique en dehors de secteurs contrôlés, moyenne sur 100 cm² (CS).

La valeur de CS se base sur les scénarios suivants, le plus défavorable étant retenu:

...

- une ingestion quotidienne de l'activité se trouvant sur une surface de 10 cm² conduit à une dose effective de 0,5 mSv par année;
- une inhalation unique de 10 % de l'activité se trouvant sur 100 cm² conduit à une dose effective de 0,5 mSv (1/10 de la limite d'autorisation);

...

Lire:

- 12 Valeur directrice pour la contamination surfacique en dehors de secteurs contrôlés, moyenne sur 100 cm² (CS).

La valeur de CS se base sur les scénarios suivants, le plus défavorable étant retenu:

...

- une ingestion quotidienne de l'activité se trouvant sur une surface de 10 cm² conduit à une dose efficace de 0,5 mSv par année;

- une inhalation unique de 10 % de l'activité se trouvant sur 100 cm² conduit à une dose de 0,5 mSv (1/10 de la limite d'autorisation);

...

Annexe 11, ch. 5, Remplacement d'expressions, al. 3

Au lieu de:

5. Ordonnance du 20 septembre 2013 relative à la recherche sur l'être humain¹

...

Lire:

5. Ordonnance du 20 septembre 2013 relative à la recherche sur l'être humain²

...

³ *Dans tout l'acte «dose effective» est remplacé par «dose efficace».*

Annexe 11, ch. 6, Remplacement d'expressions, al. 4

Au lieu de:

6. Ordonnance du 20 septembre 2013 sur les essais cliniques³

...

Lire:

6. Ordonnance du 20 septembre 2013 sur les essais cliniques⁴

...

⁴ *Dans tout l'acte «dose effective» est remplacé par «dose efficace».*

24 avril 2018

Chancellerie fédérale

¹ RS 810.301

² RS 810.301

³ RS 810.305

⁴ RS 810.305